

Les formations du réseau des producteurs bio d'Auvergne Rhône-Alpes



• **BIO 63** •
Les Agriculteurs **BIO** du Puy-de-Dôme



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

GEOBIOLOGIE EN ELEVAGE - Initiation

● INTERVENANT :

Jean-Marie DEVIMEUX - Géobiologue spécialisé en élevage

● OBJECTIFS :

- Identifier les perturbations naturelles d'un milieu (bâtiment d'élevage, salle de traite, laboratoire de transformation...)
- Connaître les répercussions possibles des différentes influences telluriques et des pollutions électromagnétiques
- Être en capacité d'utiliser les différents outils de détection et interpréter leurs signes et données
- Réaliser des mesures correctives pour améliorer l'ambiance et le bien-être sur sa ferme



● PUBLIC VISE :

Eleveurs du département du Puy-de-Dôme et départements limitrophes

● DATE - DUREE : 2 jours – 28 et 29 septembre 2020 – De 9h30 à 17h30

● LIEU : Rochefort-Montagne et Aurières

● MODALITES DU DEJEUNER : A définir (restaurant ou repas partagé suivant lieu)



PROGRAMME DE LA FORMATION



JOUR 1 – 28/09/2020

Matinée : 9h30 – 13h – En salle
Après-midi : 14h – 17h30 – En ferme

Objectifs :

- Identifier les champs d'intervention de la géobiologie
- Connaître les différentes formes de pollutions électromagnétiques liées à l'élevage et à la salle de traite
- Etre capable d'apporter des mesures correctives et d'évaluer l'intervention à mettre en place

Contenus :

- Présentation des différentes formes de pollutions électromagnétiques : ondes, hyperfréquences, pollutions électriques spécifiques à l'élevage et à la salle de traite, clôtures électriques, panneaux photovoltaïques...
- Présentation illustrée des notions d'électricité, de champ magnétique terrestre et artificiel.
- Travaux pratiques en ferme : détection de champs magnétiques et électriques, de courants parasites, vagabonds, contrôle de prises de terre, d'équipotentialités. Définition de mesures correctives

JOUR 2 - 29/09/2020

Matinée : 9h30 – 13h – En salle
Après-midi : 14h – 17h30 – En ferme

Objectifs :

- Connaître les perturbations naturelles d'un milieu avec les zones géopathogènes (faille, eaux souterraines, champs de torsion...) et leurs incidences possibles en élevage
- Etre capable d'utiliser les principaux outils de détection et d'interpréter leurs signes et données
- Savoir déterminer les principales anomalies d'un terrain et son niveau d'ambiance

Contenus :

Présentation des réseaux telluriques, leurs conséquences sur les animaux d'élevage, les humains et les plantes, et leur détection.

Travaux pratiques avec des outils de mesures : apprentissage du pendule, des baguettes. Détection des principales "anomalies", détermination du niveau d'ambiance d'un sous-sol, d'un bâtiment.

Présentation de différentes mesures correctives et de leur mise en œuvre.

Inscription et renseignements auprès de :

Bio 63 (Marie REDON) – 04 73 44 45 28 – 06 07 11 36 84 / marie.bio63@aurabio.org

(Organisme de formation enregistré sous le n°83 63 04553 63

Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état)



Modalités d'inscription



- ▶ Nos formations sont ouvertes à tous les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires, et aux personnes en cours d'installation.
- ▶ Pour participer, il est demandé d'être **adhérent** de l'association (ou d'un autre groupement bio) si vous résidez dans un autre département). Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'association, vous pouvez alors devenir « **membre sympathisant** » (36 € TTC/an), ce qui vous ouvre l'accès à toutes les formations d'un autre groupement bio.
- ▶ Pour les **salariés agricoles** ou pour **tout autre public**, l'inscription est possible mais dépend du nombre d'inscrits : nous contacter pour connaître les possibilités de prise en charge.
- ▶ L'inscription préalable est obligatoire **et un chèque de caution** vous est demandé. Celui-ci vous sera restitué à l'issue de la formation si présence effective à la totalité de la formation.



Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.

Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (Formulaire N° 2079-FCE-FC-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.



Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

Une attestation de participation vous sera délivrée en fin de formation

Bulletin d'inscription

A retourner à Bio 63 avant le 04/09/20

Formation « Géobiologie en élevage - Initiation »



• **BIO 63** •

Les Agriculteurs **BIO** du Puy-de-Dôme

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Date de naissance (exigée par VIVEA) :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél. :

E-mail :

COCHER LE TABLEAU CI-DESSOUS ET ENVOYER LES PIECES AVEC CE BULLETIN

		PIECES A JOINDRE		COCHER
Pour tous		Chèque de caution de 72€ TTC (36€ TTC/jour de formation)		x
Je suis éligible au Vivéa*	- Producteurs installés - Porteurs de projet avec formation inscrite dans PPP	Adhérent Bio 63 ou adhérent formation	Gratuit	
		Non adhérent Bio 63 ou formation	Chèque d'adhésion Bio 63 ou chèque formation annuel de 36€ TTC	
Je ne suis pas éligible au Vivéa	- Producteurs installés - Porteurs de projet	Adhérent Bio 63 ou adhérent formation	84€ TTC/jour de formation	
		Non adhérent Bio 63 ou formation	84€ TTC/jour de formation + chèque d'adhésion Bio 63 ou chèque formation annuel de 36€ TTC	
	- Autres statuts (salariés agricoles, artisans, vétérinaires...)	Adhérent Bio 63 ou adhérent formation	84€ TTC/jour de formation	
		Non adhérent Bio 63 ou formation	168€ TTC/jour de formation	

*Les formations sont financées par vos cotisations aux fonds VIVEA et dans certains cas par l'Europe (fonds FEADER).
Merci cependant de vérifier que vous êtes bien à jour de vos cotisations MSA car nous avons dû faire face à de nombreux refus de paiement qui pénalisent les comptes de l'association.

Fait à :

Le :

Signature :